

31 décembre 2004

Vol. 17 – N° 53

## Sommaire

Maladie de Newcastle au Japon	397
Fièvre catarrhale du mouton en République Populaire de Chine : complément d'information sur le foyer de juillet 2004	398
Fièvre catarrhale du mouton en République Populaire de Chine : complément d'information sur le foyer d'août 2004	399
Fièvre de la Vallée du Rift au Sénégal	400
Maladie hémorragique du lapin en Uruguay	401

## MALADIE DE NEWCASTLE AU JAPON

*(Date du dernier foyer de maladie de Newcastle au Japon signalé précédemment à l'OIE : septembre 2002).*

### RAPPORT D'URGENCE

*Traduction d'informations reçues le 28 décembre 2004 de la Docteure Masako Kurimoto, directrice de la division de la santé animale et de la sécurité sanitaire des produits de l'élevage, ministère de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, Tokyo :*

**Date du rapport :** 27 décembre 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date de la confirmation du diagnostic :** 27 décembre 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
préfecture de Fukuoka (dans le sud du pays)	1

**Description de l'effectif atteint :** poulets en élevage industriel.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
avi	env. 100 000	...	2 551	...	0

### Diagnostic :

- A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Service d'hygiène du bétail de la préfecture de Fukuoka.
- B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve d'inhibition de l'hémagglutination, isolement du virus.

**Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues.

**Mesures de lutte :**

- des investigations ont été menées dans les exploitations avicoles situées dans un rayon de 3 km de l'exploitation infectée, ainsi que dans l'élevage reproducteur où les poulets sont nés ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte ;
- les poulets infectés et présumés infectés seront détruits ;
- l'exploitation atteinte sera désinfectée.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**  
**Complément d'information sur le foyer de juillet 2004**

VOIR INFORMATIONS SANITAIRES, 17 (45), 325, DU 5 NOVEMBRE 2004

*Traduction d'informations reçues le 28 décembre 2004 de Monsieur Jia Youling, directeur général du Bureau vétérinaire, ministère de l'agriculture, Pékin :*

**Date du rapport :** 21 juillet 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique et de laboratoire.

**Date de la première constatation de l'infection :** 18 juillet 2004.

**Date présumée de l'infection primaire :** 12 juillet 2004.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
province de Hubei, ville de Tianmen	1

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
cap	20	5	2	18	0

**Diagnostic :**

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic :** Centre de diagnostic des maladies animales (Hubei).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées :** épreuve d'immunodiffusion en gélose (18 juillet 2004).

**Source de l'agent / origine de l'infection :** inconnues.

**Mesures de lutte :**

- abattage sanitaire ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- dépistage ; une surveillance sérologique a été effectuée ;
- zonage.

\*  
\* \*

**FIÈVRE CATARRHALE DU MOUTON EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE**  
**Complément d'information sur le foyer d'août 2004**

VOIR *INFORMATIONS SANITAIRES*, **17** (45), 325, DU 5 NOVEMBRE 2004

Traduction d'informations reçues le 28 décembre 2004 de Monsieur Jia Youling, directeur général du Bureau vétérinaire, ministère de l'agriculture, Pékin :

**Date du rapport** : 10 août 2004.

**Nature du diagnostic** : de laboratoire.

**Date de la première constatation de la maladie** : 5 août 2004.

**Date présumée de l'infection primaire** : 10 juillet 2004.

**Foyers :**

Localisation	Nombre
province de Guangdong, ville de Sihui	1

**Nombre total d'animaux dans le foyer :**

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
cap	5	5*	0	5	0

\* sans signes cliniques

**Diagnostic :**

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : Station générale de prévention et de supervision des épizooties (province de Guangdong).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées** : épreuve de neutralisation virale.

**Source de l'agent / origine de l'infection** : inconnues.

**Mesures de lutte** : abattage sanitaire.

\*  
\* \*

## FIÈVRE DE LA VALLÉE DU RIFT AU SÉNÉGAL

(*Date du dernier foyer de fièvre de la Vallée du Rift au Sénégal signalé précédemment à l'OIE :* novembre 2003).

### RAPPORT D'URGENCE

*Information reçue le 29 décembre 2004 du Docteur Abdoulaye Bouna Niang, directeur de l'élevage, ministère de l'agriculture, Dakar :*

**Date du rapport :** 29 décembre 2004.

**Nature du diagnostic :** clinique.

**Date de la première détection des signes cliniques / lésions :** 15 novembre 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
département de Dagana (dans le nord du pays)	1

**Description de l'effectif atteint :** ovins en élevage extensif.

### Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
ovi	35	5 avortements	0	0	0

**Mesures de lutte :** en l'absence de vaccins disponibles, il a été procédé uniquement à la sensibilisation des éleveurs.

\*  
\* \*

## MALADIE HÉMORRAGIQUE DU LAPIN EN URUGUAY

*(Maladie jamais constatée auparavant en Uruguay).*

### RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 29 décembre 2004 du Docteur Carlos A. Correa Messuti, ministère de l'élevage, de l'agriculture et de la pêche, Montevideo :

**Date du rapport** : 28 décembre 2004.

**Nature du diagnostic** : clinique, nécropsique et de laboratoire.

**Date de la suspicion** : 24 novembre 2004.

### Foyers :

Localisation	Nombre
ville de Montevideo	40
département de Canelones	4
département de San José	1
Total	45

**Description de l'effectif atteint** : lapins domestiques (élevages de basse-cour).

### Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	sensibles	cas	morts	détruits	abattus
lep	4 689	4 689	2 820	1 869	...

**Diagnostic** : les signes suivants ont été observés : mort subite, grand abattement, certains lapins présentaient des signes nerveux et des pertes de sang par la bouche et les narines, cri d'agonie.

**A. Laboratoire ayant effectué le diagnostic** : DILAVE<sup>(1)</sup> (laboratoire officiel de la direction générale des services de l'élevage).

**B. Epreuves diagnostiques réalisées** : des nécropsies ont été effectuées sur le terrain, avec confirmation histopathologique.

### Epidémiologie :

**A. Mode de diffusion de la maladie** : mouvements d'animaux, de personnes et d'aliments pour animaux.

**B. Autres renseignements épidémiologiques** : la maladie est apparue dans la banlieue de Montevideo, ainsi qu'à la périphérie, sur les départements de Canelones et de San José.

### Mesures de lutte :

- élimination des animaux malades ;
- désinfection des installations et des équipements ;
- fumigations contre les insectes ;
- lutte contre les rongeurs et les oiseaux ;
- incinération ou enfouissement des cadavres, des sacs d'aliments, des peaux et des excréments ;
- recommandations visant à éviter les réunions de cuniculiculteurs et de personnes liées à ce secteur ;
- vaccination : il est prévu d'importer des vaccins et d'appliquer la vaccination dans les établissements et les zones à risque où la maladie n'a pas encore été signalée (mais on ne vaccinerait qu'en cas de nécessité dans les élevages industriels de lapins) ;
- contrôle des déplacements de personnes, d'animaux et de véhicules ; il est interdit d'expédier des lapins vers d'autres élevages ou vers des abattoirs ;

- les exportations de lapins et de produits/sous-produits issus de lapins ont été immédiatement interrompues.

(1) DILAVE : Division Laboratoires Vétérinaires

\*  
\* \*

Toutes les publications de l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) sont protégées par un copyright international. La copie, la reproduction, la traduction, l'adaptation ou la publication d'extraits, dans des journaux, des documents, des ouvrages ou des supports électroniques et tous autres supports destinés au public, à des fins d'information, didactiques ou commerciales, requièrent l'obtention préalable d'une autorisation écrite de l'OIE.

Les désignations et dénominations utilisées et la présentation des données figurant dans cette publication ne reflètent aucune prise de position de l'OIE quant au statut légal de quelque pays, territoire, ville ou zone que ce soit, à leurs autorités, aux délimitations de leur territoire ou au tracé de leurs frontières.

Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées dans les articles signés. La mention de sociétés spécifiques ou de produits enregistrés par un fabricant, qu'ils soient ou non protégés par une marque, ne signifie pas que ceux-ci sont recommandés ou soutenus par l'OIE par rapport à d'autres similaires qui ne seraient pas mentionnés.